

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2026-40 – (7)****SÉANCE DU 02 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2026

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de voix : 21

- Étaient présents :Sébastien SOULIER, **Maire**Pierre BOLLIET, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, **Adjoint au Maire**

Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Loïc TEYSSIER, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Élodie PAULS, Karim HADDAD, Romain

BRETON, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Anne THEVENOT, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Virginie MURCIANO, Kévin PHALIP**- Était absent :** Yannick IHAMOUINA**- Procurations :** Anne THEVENOT à Marion HOLVOET,

Nathalie PUCH à Loïc TEYSSIER,

Stéphanie LEVERS à Élodie PAULS,

Virginie MURCIANO à Pierre BOLLIET.

- Secrétaire de séance : Martine LAMOUROUX

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-40 – (7) / Attribution de subventions aux associations :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dossiers de demande de subventions pour l'année 2026 ;

Vu la délibération n°2026-26 – (7) du 23 avril 2026 accordant une première tranche de subvention aux associations de la commune ;

Vu l'avis de la Commission Sports et Vie Associative ;

Monsieur le Maire propose de retenir l'avis émis par la Commission Sports et Vie Associative et soumet à l'approbation du Conseil Municipal la répartition suivante :

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau de répartition des subventions aux associations pour la deuxième tranche au titre de 2026 comme suit :

Associations	Délibéré 2025	Sollicitées 2026	Délibéré 1 ^{ère} tranche	Délibéré 2 ^{ème} tranche	VOTE
AMICALE LAÏQUE	4 000€	4 000€	2 000€	2 000€	Unanimité
AMICALE PHILATÉLIQUE	300€	300€	150€	150€	Unanimité
AMICALE DES SAPEURS- POMPIERS	2 500€	2 500€	1 250€	1 250€	Unanimité
A.P.E. L	400€	650€	200€	200€	Unanimité
ATELIER DES MOÉCRIS	300€	400€	150€	150€	Unanimité
CHORALE		300€	100€	100€	Unanimité

COMITÉ FESTIF	9 000€	14 000€	4 500€	4 500€	Unanimité
COUNTRY	300€	300€	150€	150€	Unanimité
DIANE DE ST-PARGOIRE	400€	600€	200€	200€	Unanimité
F.C.S.P.	6 000€ Projet : 2 980€	6 500€ Projet: 5 000€	3 000€	3 000€	Unanimité Grégory LEBOFFE Perinne BONNIER ne prennent pas part au vote
GROUPEMENT D'ENTRAIDE AGRICOLE	300€	400€	150€	150€	Unanimité
RÉVEIL SAINT PARGORIEN	1 400€	1 500€	700€	800€	Unanimité
JEUNES SAPEURS- POMPIERS	1 000€	1 000€	500€	500€	Unanimité
JOYEUSE PÉTANQUE		2 000€	500€	500€	Unanimité Karim HADDAD ne prend pas part au vote
KEY LAN	300€	300€	100€	200€	Unanimité
LA FARIGOULETTE	1 000€	1 500€	500€	700€	Unanimité
LES SENIORS DE LA VALLÉE DORÉE	200€	300€	100€	100€	Unanimité
LOISIRS ET PARTAGE	200€	300€	100€	200€	Unanimité
LOS CAGARAULETAS (CRÈCHE)		1 000€	100€	100€	Unanimité
LOS CAGAROLAÏRES	2 000€	2 000€	1 000€	1 000€	Unanimité Sébastien SOULIER Xavier NOBLET Stéphanie LEVERS ne prennent pas part au vote
ŒUVRES CATHOLIQUES	500€	500€	250€	250€	Unanimité
S.A.L.V.E.	200€	300€	150€	150€	Unanimité
SAINT-PARGOIRE JUDO	1 700€	2 000€	850€	950€	Unanimité
SYNDICAT PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS	1 000€	1 300€	500€	500€	Unanimité
TENNIS CLUB	2 500€	2 500€	1250€	1250€	Unanimité
TOUR D'HORIZON	700€	900€	350€	400€	Unanimité
YOGA	250€	350€	125€	175€	Unanimité

- **AUTORISE** le versement aux associations des subventions présentées,
- **DIT** que les crédits sont disponibles au chapitre 65 du budget principal.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

